

Conseil départemental de Maine-et-Loire

Session du 12 octobre 2026

Amendement présenté par Vincent GUIBERT.

Déposé le 9 octobre 2026

Au nom du groupe l'Anjou en action

4.1 – Collèges – Décision modificative n°2 2026 – Inscriptions budgétaires

Le présent amendement vise à renforcer la programmation consacrée aux collèges Jean Zay et Jean Rostand, conformément aux propositions portées par notre groupe lors du budget supplémentaire de juin :

- Pour le collège Jean Zay, l'autorisation de programme passe de 3,35 M€ à 7,55 M€, soit une hausse de 4,2 M€. Les crédits de paiement augmentent de 800 000 € en 2029 et de 3,4 M€ en 2030 ;
- Pour le collège Jean Rostand, l'opération est réintégrée dans la programmation 2026-2030 avec une autorisation de programme de 3,15 M€. Les crédits de paiement s'élèvent à 150 000 € en 2028 et à 3 M€ en 2030.
- Pour l'opération d'appui au maillage des collèges de la ville d'Angers, l'autorisation de programme est ramenée de 6 M€ à 4 M€, et les crédits de paiement 2030 sont réduits de 2 M€.

1) Collège Jean Zay : Renforcement de la programmation

	Dépenses d'investissement		
	Crédits de paiement		
Année	DM2	Amendement	DM2 + Amendement
2026	0 €	- €	0 €
2027	150 000 €	- €	150 000 €
2028	700 000 €	- €	700 000 €
2029	1 400 000 €	+ 800 000 €	2 200 000 €
2030	1 100 000 €	+ 3 400 000 €	4 500 000 €
Total	3 350 000 €	+ 4 200 000 €	7 550 000 €

2) Collège Jean Rostand : Réintégration de l'opération dans la programmation départementale 2026-2030

	Dépenses d'investissement		
	Crédits de paiement		
Année	DM2	Amendement	DM2 + Amendement
2026	0 €	- €	0 €
2027	0 €	- €	0 €
2028	0 €	+ 150 000 €	150 000 €
2029	0 €	- €	0 €
2030	0 €	+ 3 000 000 €	3 000 000 €
Total	0 €	+ 3 150 000 €	3 150 000 €

3) Diminution de crédits : Investissement d'appui au maillage des collèges de la ville d'Angers

Année	Dépenses d'investissement		
	Crédits de paiement		
	DM2	Amendement	DM2 + Amendement
2026	0 €	- €	0 €
2027	50 000 €	- €	50 000 €
2028	150 000 €	- €	150 000 €
2029	1 300 000 €	- €	1 300 000 €
2030	4 500 000 €	-2 000 000€	2 500 000 €
Total	6 000 000 €	-2 000 000€	4 000 000 €

Exposé des motifs

Le budget supplémentaire de juin a profondément modifié la programmation des collèges arrêtée au budget primitif 2026. Pour le collège Jean Zay, l'autorisation de programme a été ramenée de 10 M€ à 3,35 M€. Pour le collège Jean Rostand, l'opération a été retirée du plan pluriannuel d'investissement. Notre groupe était alors intervenu par amendement pour corriger ces arbitrages.

La présente décision modificative aurait dû permettre d'y apporter les ajustements nécessaires. Elle ne modifie pourtant aucune de ces deux opérations. Le présent amendement reprend donc notre demande.

Au regard de l'état de vétusté du collège Jean Zay, une autorisation de programme de 3,35 M€ apparaît insuffisante. Le présent amendement propose de porter cette programmation à 7,55 M€ afin d'accélérer les travaux de rénovation indispensables et de préserver durablement le patrimoine départemental.

Le budget primitif 2026 prévoyait une autorisation de programme de 9,8 M€ pour la modernisation du collège Jean Rostand. Le PPI ne retient plus aucun crédit sur la période 2026-2030. Le présent amendement propose de réintégrer cette opération à hauteur de 3,15 M€ afin d'engager les travaux nécessaires et de répondre aux besoins de l'établissement.

Le présent amendement ne remet nullement en cause la nécessité de financer des investissements en faveur du collège Jean Vilar. Le budget primitif 2026 prévoyait une autorisation de programme de 9,88 M€ dédiée à cet établissement. La présente décision modificative ne modifie pas l'enveloppe inscrite au moment du budget supplémentaire qui est élargie à l'ensemble des collèges de la ville d'Angers, sans précision sur la répartition des crédits. Cette situation appelle des précisions sur les opérations financées et les priorités retenues.

Vincent GUIBERT



Conseil départemental de Maine-et-Loire

Session du 12 octobre 2026

Amendement additionnel présenté par Vincent GUIBERT.

Déposé le 9 octobre 2026

Au nom du groupe l'Anjou en action

4.1 – Collèges – Décision modificative n°2 2026 – Inscriptions budgétaires

Le présent amendement vise à rétablir les crédits du dispositif « Collège en action » à leur niveau de 2025, afin de maintenir les actions éducatives proposées aux collégiens et de répondre aux besoins identifiés en matière de prévention, d'orientation, de citoyenneté et de réussite éducative. Il convient en parallèle d'ouvrir une nouvelle autorisation d'engagement.

		Dépenses de fonctionnement		
		Autorisation d'engagement		
Programme		DM2	Amendement	DM2 + Amendement
P118	Collège en action	+ 0€	+ 18 775 €	18 775 €
Total		+ 0€	+ 18 775€	18 775€

		Dépenses de fonctionnement		
		Crédits de paiement		
Programme		DM2	Amendement	DM2 + Amendement
P118	Collège en action	+ 0€	+ 18 775 €	18 775 €
Total		+ 0€	+ 18 775€	18 775€

Exposé des motifs

Le dispositif « Collège en action » permet de soutenir de nombreuses actions éducatives à destination des collégiens du Maine-et-Loire. Il constitue un levier important de prévention, d'ouverture culturelle, de sensibilisation à la citoyenneté et d'accompagnement des jeunes dans leur parcours.

Après une première diminution importante des crédits, passés de 375 000€ au budget primitif 2024 à 187 750€ au budget primitif 2025, le budget primitif 2026 prévoit une nouvelle baisse de l'enveloppe, ramenée à 168 975€. Alors que la notification du fonds de sauvegarde et son inscription au budget 2026 entraîne des marges financières, cette baisse n'est pas corrigée au moment de la décision modificative n°2 de 2026.

Le présent amendement propose donc de rétablir les crédits du dispositif au niveau adopté en 2025, soit une augmentation de crédits de paiement de 18 775€, rendu possible par l'ouverture d'une autorisation d'engagement du même montant. Cette évolution limitée permet de maintenir l'ambition du programme sans remettre en cause l'équilibre général du budget départemental.

Vincent GUIBERT

